

4

REVENUS



- 1 - Salaires
- 2 - Allocations chômage et minima sociaux
- 3 - Niveaux de vie et pauvreté



Des rémunérations plus faibles, reflet des inégalités sur le marché du travail

En France, les femmes gagnent moins que les hommes, quelle que soit leur catégorie socioprofessionnelle : elles travaillent en effet plus fréquemment à temps partiel et dans des secteurs d'activité moins rémunérateurs. De nombreux facteurs, liés aux caractéristiques des salariés, de leurs conditions d'emploi et des établissements employeurs, jouent également sur les niveaux de rémunération. Des caractéristiques individuelles, comme le diplôme, les interruptions de carrière (pour élever ses enfants notamment) ou l'expérience, influencent également les différences de salaires. La prise en compte de tous ces facteurs socio-économiques ne permet toutefois pas d'expliquer la totalité des écarts et d'autres paramètres plus subjectifs

tels que les représentations ou les habitudes peuvent également intervenir.

Entre 1951 et 1994, l'écart de salaire s'est fortement réduit avec la montée des qualifications féminines, passant de 35 % à 20 %. Depuis, il n'évolue que faiblement et s'est légèrement réduit au cours des quatre dernières années, pour s'établir à 27 % en 2010. Il varie selon les catégories socioprofessionnelles : plus elle est élevée, plus la différence de salaires est importante. Ainsi, elle est plus large pour les cadres (23 %), plus réduite pour les employés (9 %) et les professions intermédiaires (14 %). Ces écarts reflètent des parcours de formation très différents, la plupart des filières fortement féminisées aboutissent en effet à des activités moins rémunératrices. Enfin, c'est parmi les 10 % les mieux payés que la différence de salaires est maximale.

Concernant les salariés à temps complet, le salaire net mensuel moyen d'une femme dans le secteur privé ou semi-public est inférieur de 19,7 % à celui d'un homme en 2010. Dans les Fonctions publiques d'État et territoriale, les écarts sont un peu plus faibles (respectivement 13,9 % et 10,6 %). Il est plus important dans le secteur hospitalier public avec une différence de salaire moyenne de 21,5 %. Tous temps de travail confondus, les femmes cadres gagnent 22,3 % de moins dans le secteur privé ou semi-public, 21,9 % de moins dans le secteur public hospitalier, 15,2 % de moins dans la Fonction publique d'État et 16 % de moins dans la Fonction publique territoriale.

Salaire horaire des Picardes du secteur privé inférieur de 13 % à celui des hommes

Si, en 2009, un salarié du secteur privé gagne en moyenne 25 590 € par an en équivalent-temps plein (EQTP), les femmes touchent 21 400 € contre 26 790 € pour les hommes, soit un gain de salaire de 20 % pour les hommes. Le salaire horaire moyen des Picardes de 25 à 49 ans travaillant à temps complet dépasse celui des Picardes de 13 % (19,7 % en France) dans le secteur privé et semi-public. C'est parmi les cadres que la différence de salaires est la plus importante : les femmes cadres gagnent 19 % de moins que les hommes. Elle se réduit à 10 % pour les cadres A de la Fonction publique, à 4 % pour les professeurs mais s'élève à 30 % pour les cadres administratifs et commerciaux d'entreprise. Une partie de ces écarts peut encore s'expliquer par le fait que les postes à plus haute responsabilité sont plus rarement occupés par des femmes. L'écart est un peu moins élevé parmi les professions intermédiaires (11 %) mais les différences sont très sensibles d'une profession à l'autre. Il est très faible dans les professions de santé, occupées aux trois quarts par des femmes, alors qu'il atteint 21 % parmi les contremaîtres et agents de maîtrise, presque exclusivement représentés par des hommes. Chez

les ouvriers, l'écart de salaires entre les sexes est de 10 %. Il est à peine plus élevé parmi les ouvriers qualifiés (10,4 %) que parmi les ouvriers non qualifiés (9,6 %), catégorie dans laquelle les femmes sont plus présentes. L'écart le plus faible s'observe parmi les employés (6 %), ces emplois étant en outre occupés aux deux tiers par des femmes.

Les femmes sont également plus touchées par les contrats précaires comme les CDD. 10 % d'entre elles sont concernées et 25 % de celles âgées de 16 à 25 ans, que l'on retrouve principalement parmi les employées et les ouvrières qualifiées. Ce type de contrats moins valorisés les amène souvent à devoir cumuler plusieurs emplois pour palier des temps partiels trop précaires (56 % des multi-actifs sont des femmes). Présentes dans des activités moins valorisées et dans des secteurs moins rémunérateurs, les femmes sont plus souvent touchées par des salaires horaires plus bas que les hommes. Exercer une activité professionnelle ne prémunit donc pas toujours du risque de pauvreté. ■

Définitions

Revenu salarial : somme de tous les salaires, nets de toutes cotisations sociales, y compris contribution sociale généralisée (CSG) et contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS), perçus par un individu au cours d'une année donnée. Par définition, le revenu salarial n'intègre pas les revenus des activités non salariées, dont un salarié poly-actif peut éventuellement bénéficier, ni les revenus de transfert, même ceux déterminés par l'activité (comme la prime pour l'emploi) ou assurantiels (comme les allocations de chômage). Il est différent des salaires annuels moyens, qui sont des salaires offerts pour des postes en équivalent-temps plein pendant une année entière et pour un secteur précis (secteur privé, Fonction publique d'État, territoriale ou hospitalière). Le revenu salarial dépend non seulement du salaire offert par les employeurs mais aussi des situations d'emploi, notamment de la durée des différentes périodes d'emploi et du taux de temps partiel.

Pour en savoir plus

Les écarts de salaire entre les hommes et les femmes en 2009 : le salaire horaire des femmes est inférieur de 14 % à celui des hommes - Dares Analyses n°016, mars 2012

Le revenu salarial des femmes reste inférieur à celui des hommes - Insee Première n°1436, mars 2013

Une diminution des disparités salariales en France entre 1967 et 2009 - Insee Références, Édition 2013, Insee, Dares, mars 2013

Salaire horaire net en euros pour les 18-64 ans à temps complet en Picardie

Catégories socioprofessionnelles	Salaire net horaire en euros		
	Femmes	Hommes	Écart de salaires (%)
Cadres et professions intellectuelles supérieures	18,1	23,6	-23,6
Professions de la santé et avocats	16,8	23,9	-29,7
Cadres de la Fonction publique	19,5	32,2	-39,7
Professeurs, professions scientifiques	16,7	18,3	-8,5
Professions de l'information, des arts et des spectacles	16,0	18,3	-12,4
Cadres administratifs et commerciaux d'entreprises	19,4	25,2	-23,1
Ingénieurs et cadres techniques d'entreprises	18,8	23,0	-18,2
Professions intermédiaires	12,9	14,3	-10,3
Professeurs des écoles, instituteurs et professions assimilées	13,2	13,5	-2,7
Professions intermédiaires de la santé et du travail social	12,3	12,9	-5,2
Professions intermédiaires administratives de la Fonction publique	13,6	16,1	-15,4
Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises	12,8	14,4	-11,3
Techniciens (sauf techniciens tertiaires)	12,8	14,0	-8,0
Contremaîtres, agents de maîtrise (maîtrise administrative exclue)	12,6	15,3	-17,6
Employés	9,2	10,9	-15,9
Employés civils et agents de service de la Fonction publique	9,8	10,3	-5,2
Agents de surveillance	10,7	13,5	-20,8
Employés administratifs d'entreprise	10,4	11,7	-11,0
Employés de commerce	8,5	9,5	-10,1
Personnels des services directs aux particuliers	6,5	9,1	-27,7
Ouvriers qualifiés	10,0	10,7	-6,9
Ouvriers non qualifiés	8,6	9,3	-7,5
Ensemble	11,1	12,8	-13,6

Lecture : en 2010, le salaire net moyen des femmes cadres dans les professions de santé et avocats est en moyenne de 16,8 € de l'heure. Il est en moyenne inférieur de 29,7 % à celui de leurs homologues masculins.

Source : Insee, DADS 2010

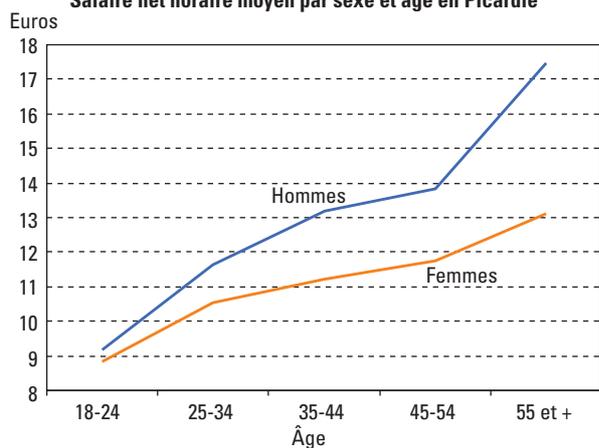
Revenus salariaux annuels selon le sexe en 2010 (euros)

	Femmes	Hommes	Ensemble
Aisne	16 497	20 899	18 883
Oise	18 115	24 019	21 255
Somme	16 898	21 269	19 234
Picardie	17 357	22 408	20 058
France de province	16 909	22 206	19 652
France métropolitaine	18 103	23 772	21 028

Champ : revenu salarial annuel moyen net de prélèvements par salarié au lieu de résidence

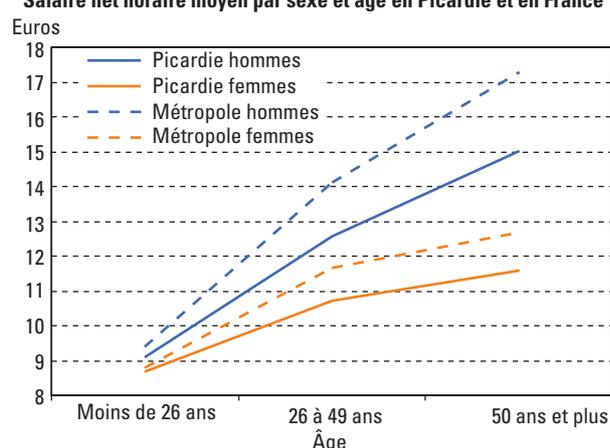
Source : Insee, DADS

Salaire net horaire moyen par sexe et âge en Picardie



Source : Insee, DADS 2010

Salaire net horaire moyen par sexe et âge en Picardie et en France



Source : Insee, DADS 2010

Répartition des bas salaires inférieurs à 0,8 SMIC selon le sexe et la forme d'emploi

Formes d'emploi	Picardie		Métropole	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Fonction publique d'État	74	58	51	60
CDI temps complet	9	17	37	24
Autres	17	25	12	16

Source : Insee, DADS 2009



Les femmes perçoivent moins souvent des allocations chômage

Fin 2010, en France, 54 % des femmes et 60 % des hommes demandeurs d'emploi bénéficient d'une indemnisation chômage (parmi les 4,5 millions de personnes inscrites à Pôle Emploi en catégorie A, B, C ou dispensées de recherche d'emploi). Les femmes ont moins fréquemment droit à une indemnisation, car leurs périodes de travail passées sont plus souvent d'une durée insuffisante. Par ailleurs, celles qui sont indemnisées perçoivent en moyenne des montants d'indemnisation plus faibles, du fait que leurs salaires perçus étaient moins élevés que ceux des hommes : en septembre 2010, les femmes allocataires de l'allocation d'Aide au Retour à l'Emploi (ARE) touchent en moyenne 850 € par mois contre 1 080 € pour les hommes.

Ceci reflète notamment les différences entre hommes et femmes sur le marché du travail en termes de qualification des emplois. En revanche, parmi les demandeurs d'emploi ayant des droits à indemnisation ouverts, les femmes ont, à tout âge, des droits d'une durée un peu plus longue que les hommes, notamment parce que les hommes sont majoritaires parmi les intérimaires (avec des droits de courte durée).

Près des deux tiers des bénéficiaires du RSA en Picardie sont des femmes

En Picardie, 60 100 personnes ont bénéficié de l'allocation du Revenu de Solidarité Active (RSA) fin 2011. Cela représente 3 % des allocataires français. Parmi eux, 64 % sont des femmes, dont 60 % parmi ceux qui ne touchent que le RSA socle, c'est-à-dire la prestation de base.

Mais cette part est renforcée par le fait qu'elles composent la quasi-totalité, comme au plan national, des bénéficiaires de la majoration parents isolés (8 570 personnes, soit 14 % des personnes touchant le RSA). Elles sont aussi les principales bénéficiaires du RSA activité (70 % des cas, seul ou couplé avec le RSA socle), qui représentent 37 % du total des allocataires (un tiers au plan national). Il permet aux travailleurs aux revenus modestes de compléter leurs salaires. Cela explique pourquoi les femmes bénéficient plus fréquemment de cette prestation, car elles sont plus souvent à la tête de familles monoparentales et donc amenées à travailler ; mais cela se

fait dans de nombreux cas à temps partiel ou dans des activités moins rémunératrices.

Par ailleurs, on compte fin 2011, 33 350 personnes recevant, en Picardie, l'Allocation Adulte Handicapé (AAH), soit 3,8 % du total national. Les femmes représentaient 49 % de ces bénéficiaires, alors qu'au plan national, il y a autant d'hommes que de femmes.

Fin 2009, plus de 580 000 personnes sont titulaires du minimum vieillesse en France (4 % de la population âgée de 60 ans ou plus). Sept titulaires sur dix sont des personnes seules ; parmi elles, près des trois quarts sont des femmes. Les femmes vivent plus longtemps et, dans ces générations, elles ont peu ou pas travaillé. Elles ont donc acquis moins de droits à pension que les hommes, surtout pour les plus âgées. La part des femmes parmi les titulaires isolés augmente ainsi avec l'âge, de 62 % entre 65 et 70 ans à plus de 90 % au-delà de 90 ans.

En toute logique, les revenus des Isariens, plus élevés que ceux des Axonais et des Samariens, comportent une moindre proportion de prestations sociales. Mais pour les ménages les plus modestes, c'est l'inverse, en raison de la fécondité plus élevée et des familles nombreuses plus fréquentes que dans les deux autres départements. ■

Définitions

ARE : Allocation d'Aide au Retour à l'Emploi

Catégories de demandeurs d'emploi de Pôle Emploi :

- *Catégories A, B et C* : les demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi selon qu'ils sont sans emploi ou ont eu une activité réduite de moins de 78 heures ou de plus de 78 heures au cours du mois.

- *Catégories D et E* : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en stage, formation, maladie, convention de reclassement personnalisé (CRP), contrat de transition professionnelle (CTP) ou contrats aidés.

Indemnisation chômage : allocation du régime d'assurance chômage (principalement l'allocation d'aide au retour à l'emploi - ARE) ou du régime de solidarité (principalement l'allocation de solidarité spécifique - ASS - minimum social destinée aux demandeurs d'emploi ayant épuisé leurs droits au RAC, sous conditions d'activité passée).

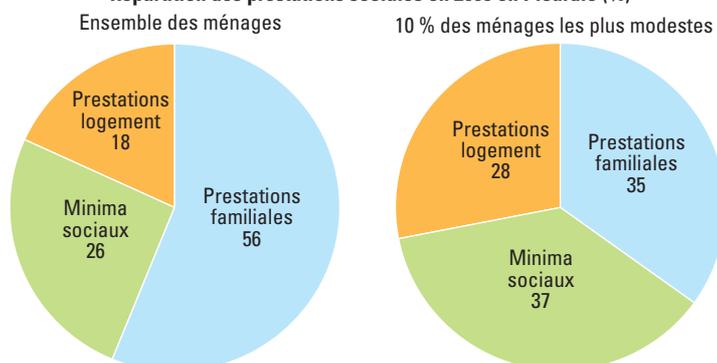
Minimum social : les minima sociaux garantissent un minimum de ressources aux personnes de 25 ans ou plus, ou assumant la charge d'enfant(s) ou sous conditions préalable d'activité. Les principaux minima sociaux sont le revenu de solidarité active (RSA), le revenu minimum d'insertion (RMI), l'allocation de parent isolé (API), l'allocation de solidarité spécifique (ASS), l'allocation aux adultes handicapés (AAH) et le minimum vieillesse.

Pour en savoir plus

Ralentissement de l'augmentation des bénéficiaires de minima sociaux - Bilan économique 2011 - Insee Picardie Dossier, août 2012

Ménages aux revenus modestes et redistribution - Collection Études et statistiques, Minima sociaux et prestations sociales, Édition 2013, Drees, juillet 2013

Répartition des prestations sociales en 2009 en Picardie (%)



Source : Insee, revenus disponibles

Part des prestations sociales dans les revenus disponibles des ménages (%)

	Ensemble des ménages		Ménages du 1 ^{er} décile	
	2008	2009	2008	2009
Aisne	5,1	5,4	37,1	38,5
Oise	4,1	4,3	37,5	38,9
Somme	4,6	4,8	36,3	38,1
Picardie	4,5	4,7	37,0	38,5
France métropolitaine	4,0	4,1	35,5	37,1
France de province	4,1	4,3	34,8	36,2

Source : Insee, revenus disponibles localisés 2008 et 2009

Proportion d'allocataires Allocation Supplémentaire Vieillesse et Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées parmi les 60 ans et plus en Picardie

	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005
Proportion d'allocataires ASV et ASPA parmi les 60 ans et plus (en %)	2,9	3,0	3,0	3,0	3,1	3,3	3,4
Nombre d'allocataires ASV et ASPA (nombre)	11 530	11 545	11 529	11 325	11 423	11 887	11 978
Population des 60 ans et plus (nombre)	393 456	382 347	382 347	382 347	372 359	364 713	354 603
Nombre d'allocataires ASV et ASPA femmes (nombre)	6 625	6 686	6 732	6 632	6 825	7 017	7 180
Part des femmes parmi les allocataires (%)	57,5	57,9	58,4	58,6	59,7	59,0	59,9
Nombre d'allocataires ASV et ASPA vivant en couple (nombre)	2 850	2 951	2 970	3 002	2 564	3 647	3 687

Source : Drees (Bdsl)

Bénéficiaires CAF 2011 du Revenu de Solidarité Active et de l'Allocation Adulte Handicapé en Picardie

	Hommes	Femmes	Total	Part des femmes (%)
Revenu de Solidarité Active				
Socle seul	14 872	22 793	37 665	60,5
Socle et activité	1 819	4 342	6 161	70,5
dont majoration parents isolés	259	6 934	7 193	96,4
Activité seul	4 822	11 441	16 263	70,3
Total Revenu de Solidarité Active	21 513	38 576	60 089	64,2
dont total majoration parents isolés	353	8 213	8 566	95,9
Allocation Adulte Handicapé	16 995	16 354	33 349	49,0

Source : CAF 2011



Les Françaises, actives ou inactives, touchent en moyenne des revenus individuels plus faibles que ceux des hommes. Leur niveau de vie est inférieur de 3 % en moyenne à celui des hommes (17 357 € en moyenne en 2010 contre 22 408 €). Il est inférieur à celui des hommes pour l'ensemble des classes d'âges à partir de 18 ans. Le taux de pauvreté est également plus fort chez les femmes : 14,1 % d'entre elles vivent sous le seuil de pauvreté (12,9 % des hommes). C'est entre 18 et 24 ans qu'il est le plus élevé pour les deux sexes (23,7 % pour les femmes et 21,3 % pour les hommes).

Au sein de configurations familiales semblables, des disparités existent. Les moins de 65 ans vivant seuls ont des niveaux de vie assez proches lorsqu'ils sont actifs ; quand ils sont inactifs, les femmes présentent un niveau de vie inférieur. En revanche, les mères isolées ont un niveau de vie plus faible que les pères isolés, qu'elles soient actives ou non. Les familles monoparentales sont les plus confrontées

à la pauvreté mais alors que les pères isolés (actifs ou non) sont 18,5 % à vivre sous le seuil de pauvreté, les mères isolées actives sont touchées à 28,7 % par la pauvreté et les mères isolées inactives le sont à plus de 60 %.

Les revenus des Picards tirés par le département de l'Oise

En 2009, la moitié des ménages picards dispose d'un revenu annuel supérieur à 29 250 € (312 € de plus qu'en métropole). Cette différence est due aux ménages de l'Oise dont le revenu médian est supérieur de 4 300 € à celui des Samariens et de 4 900 € à celui des Axonais. Les 10 % des plus favorisés ont un revenu d'au moins 58 742 €, montant supérieur à celui de la métropole. Les 10 % des plus modestes ont un revenu d'au plus 13 533 €, montant supérieur à celui de la métropole.

La crise économique a fait stagner le niveau de vie des Picards

À la 14^e place des 22 régions métropolitaines, la Picardie présente un niveau de vie inférieur à 18 400 € par an pour la moitié des ménages (1 534 € mensuels).

Un Picard sur sept (14,4 %, soit 272 000 personnes) vit sous le seuil de pauvreté, qui correspond à 60 % du niveau de vie médian, soit 954 € par mois. La Picardie se classe au 7^e rang des régions les plus pauvres, avec une forte disparité entre la Somme et l'Aisne d'une part et l'Oise d'autre part, les plus pauvres.

Comme en France, la pauvreté monétaire concerne plus de femmes que d'hommes

Les femmes sont plus souvent seules ou parents isolés, plus souvent touchées par des conditions d'emploi plus précaires (contrats précaires, temps partiel et salaires plus bas) ou le chômage. Elles sont également plus souvent concernées par des formes particulières d'emploi qui les assujettissent à une plus grande précarité financière : en 2010, 40 % des actives picardes exercent un emploi particulier, contre 22 % des actifs picards. 41 % d'entre elles travaillent en CDI contre 64 % des hommes. Le temps partiel est également une forte cause de paupérisation : il concerne 29 % des salariées quand les hommes ne sont que 8 % à y avoir recours.

Les taux de pauvreté les plus élevés se trouvent parmi les familles monoparentales : en Picardie, un tiers d'entre elles (29,8 % en métropole) ont un revenu disponible inférieur au seuil de pauvreté. Ces familles, des femmes dans 80 % des cas, sont cinq fois plus touchées par la pauvreté que les couples sans enfant ou les personnes seules. Les couples sont davantage épargnés même si ceux avec enfant(s) sont deux fois plus exposés à la pauvreté que ceux qui n'en ont pas, 13,3 % contre 6,1 %.

Les jeunes et les femmes seules plus exposés à la pauvreté

Les personnes seules sont celles qui disposent le plus d'un revenu très faible : elles sont 18,5 % en France quel que soit le sexe. En Picardie, les femmes seules sont les plus représentées (17,6 %, contre 16,6 % des hommes). Plus souvent au chômage ou en emplois précaires, un Picard de moins de 30 ans sur cinq est pauvre. Par ailleurs, la précarité touche tout particulièrement les personnes âgées isolées, notamment les femmes. Elles perçoivent plus souvent des pensions de retraite plus faibles que les hommes en raison de carrières professionnelles moins longues et moins bien rémunérées. Les écarts entre les sexes sont plus marqués aux âges plus avancés. Ainsi, les femmes de 75 ans ou plus ont en moyenne un niveau de vie inférieur de près de 11 % à celui des hommes du même âge. Ces générations de femmes ont moins souvent travaillé que leurs filles. Lorsqu'elles survivent à leur conjoint, elles ne disposent souvent plus que d'une pension de réversion. ■

Définition

Le *niveau de vie* est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage.

Les unités de consommation sont généralement calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

Revenus individuels : ensemble des salaires, allocations chômage, revenus d'indépendant ainsi que pensions de retraite et pensions alimentaires.

Le *taux de pauvreté* correspond à la proportion d'individus (ou de ménages) dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil, dénommé seuil de pauvreté (exprimé en euros).

Pour en savoir plus

Niveau de vie et taux de pauvreté en Picardie en 2009 - Insee Picardie Flash n°05, août 2012

Femmes et précarité - Conseil Économique, Social et Environnemental, février 2013

La croissance du nombre des bénéficiaires de minima sociaux ralentit - Chapitre Prestations Sociales - Bilan économique 2010, Insee Picardie Dossier, mai 2011

Taux de pauvreté financière par département (%)

	2009	2008	2007	2006
Aisne	17,1	16,4	17,2	16,6
Oise	11,5	10,9	11,2	11,1
Somme	16,0	15,2	15,9	15,4
Picardie	14,4	13,7	14,3	13,9
France de province	13,8	13,2	13,7	13,4
France métropolitaine	13,5	13,0	13,4	13,2
Seuil de pauvreté monétaire (€/mois)	954	950	935	915

Source : Insee, revenus disponibles localisés 2006 à 2009

Revenu disponible médian (€)

	Picardie	France de province	France métropolitaine
Ménages monoparentaux	22 899	22 783	23 394
Couples sans enfant	32 154	32 216	33 318
Couples avec enfant(s)	41 281	41 878	42 981
Femmes seules	16 247	16 156	16 901
Hommes seuls	17 514	17 173	17 760

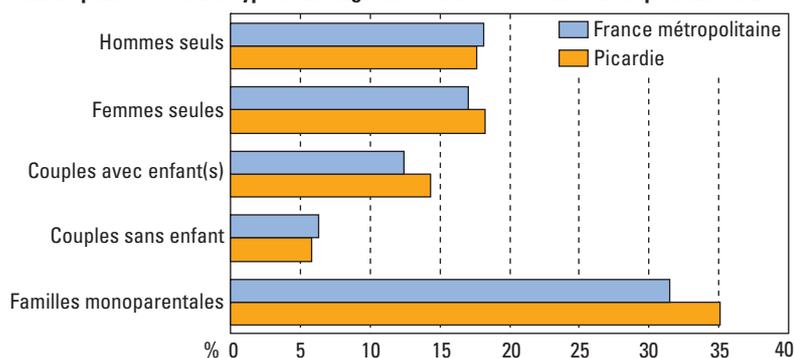
Source : Insee, revenus disponibles localisés 2009

Évolution 2008-2009 du revenu disponible des ménages picards les plus modestes et les plus aisés en euros

	2008			2009		
	Revenu disponible au 1 ^{er} décile	Revenu disponible au 9 ^e décile	Rapport inter-décile D9/D1	Revenu disponible au 1 ^{er} décile	Revenu disponible au 9 ^e décile	Rapport inter-décile D9/D2
Aisne	12 624	53 842	4,3	12 830	54 678	4,3
Oise	14 471	62 309	4,3	14 639	62 863	4,3
Somme	12 685	55 240	4,4	12 863	56 042	4,4
Picardie	13 359	58 020	4,3	13 533	58 742	4,3
France de province	12 563	57 495	4,6	12 794	58 430	4,6
France métropolitaine	12 812	60 573	4,7	13 075	61 507	4,7

Source : Insee, revenus disponibles localisés 2008 et 2009

Taux de pauvreté selon le type de ménage en Picardie et en France métropolitaine en 2010



Source : Insee, revenus disponibles localisés 2010

Taux de pauvreté selon le type de ménage par département en 2010 (%)

	Taux de pauvreté selon la taille du ménage				Taux de pauvreté selon le type de ménage					
	1 personne	2 personnes	3 personnes	4 personnes et plus	Famille monoparentale	Couple sans enfant	Couple avec enfants	Ménage complexe	Femme seule	Homme seul
Aisne	20,3	10,9	15,7	24,3	40,6	7,0	17,9	28,3	20,5	20,2
Oise	14,0	7,0	10,0	15,8	28,9	4,4	11,0	23,4	14,5	13,3
Somme	20,6	10,3	14,1	22,2	38,0	6,7	16,0	26,4	20,4	20,7
Picardie	18,0	9,2	12,8	19,8	35,0	5,9	14,3	25,3	18,2	17,6
France de province	19,0	9,6	12,7	17,1	33,4	6,6	12,6	21,7	18,7	19,4
France métropolitaine	17,5	9,3	12,4	17,3	31,5	6,3	12,4	24,7	17,0	18,1

Champ : ménages fiscaux (hors ménages en communauté et sans-abri) dont le revenu déclaré est positif ou nul

Source : Insee, revenus disponibles localisés 2010